



RAPPORT DE GESTION
2022
**COMMUNE DE
HAUT-INTYAMON**



COMMUNE DE
HAUT-INTYAMON

Rue du Moléson 19
1669 Albeuve
026 928 40 40

www.haut-intyamon.ch

commune@haut-intyamon.ch

Sommaire

1. Activités 2022	page 3
a. Population.....	page 3
b. Naturalisations.....	page 3
c. Personnel communal.....	page 4
d. Aperçu de la construction	page 5
2. Activités du Conseil communal.....	page 6
a. Séances du Conseil Communal.....	page 6
b. Commissions diverses.....	page 6
c. Principaux objets communaux à l'étude ou en voie de réalisation	page 8
3. Finances communales	page 9
a. Introduction	page 9
b. Spécificités	page 10
c. Quotité d'impôt	page 10
d. Droit et application	page 10
e. Règlement des finances.....	page 12
4. Quotité d'impôt et taxes.....	page 13
a. Quotité d'impôt	page 13
b. Taxes communales	page 14
5. Rapport sur les comptes	page 15
a. Clôture du compte de résultat.....	page 15
b. Comptes de résultats par nature	page 16
c. Comptes de résultats par fonction	page 17
d. Comptes des investissements	page 20
e. Bilan	page 21
f. Tableau des flux de trésorerie.....	page 22
g. Annexes aux comptes.....	page 23
6. Bases légales	page 32

I. Activités 2022

a. Population

Population au 31.12.2022

Etablie : 1687

Suisses établis : 1393

Etrangers établis : 294

Permis B : 71

Permis C : 211

Permis L : 7

Permis S : 1

Permis F : 1

En attente d'autorisation : 3

Séjours :

Suisses en séjour : 8

Etrangers en séjour : 0

Naissances et décès

Il y a eu 21 naissances et 14 décès enregistrés dans la commune

Doyenne et doyen

Au 31 décembre 2022, le doyen est de 1925

En 2022, 3 personnes ont fêté leurs 90 ans. Aucun centenaire.

b. Naturalisations

Au 31.12.2022, La commission de naturalisations est composée de 5 citoyens :

Madame Karine Beaud

Monsieur François Both

Monsieur Christian Grangier

Madame Dorothée Gurtner

Monsieur Claude Marguet

Conformément à la LDCF (art. 43 al. 3), les commissions communales ont la possibilité de statuer sur dossier, pour autant que le dossier de la personne requérante démontre une intégration parfaitement aboutie. Ainsi, la Commission de naturalisations a examiné 4 dossiers (3 dossiers individuels et 1 dossier famille) pour lesquels un préavis favorable a été rendu.

c. Personnel communal

Effectif du personnel de la commune au 31.12.2022

Administration (secrétariat, contrôle de l'habitant)	3	temps partiels
Finances	1	apprentie
Technique	2	temps partiels
Edilité	1	temps partiel
	2	plein temps
	1	temps partiel
Eaux	1	plein temps
Déchetterie	1	temps partiel
	3	auxiliaires
Accueil extra-scolaire	1	plein temps
	1	temps partiel
	3	auxiliaires
Bâtiments (conciergerie)	8	temps partiels

Mutations 2022

Arrivées

Administration	Mélissa Oberson, apprentie CFC employée de commerce
Finances	Sandy Uldry, administratrice des finances
Déchetterie	Alain Creteigny, auxiliaire déchetterie
Forêt	Léo Le Gal, forestier bûcheron

Départs

Administration	Yvette Delacombaz, collaboratrice administrative
Finances	Marie-Noëlle Beaud, boursière et secrétaire communale
Forêt	Johann Gassmann, forestier-bûcheron
Forêt (Corporation forestière dès 2023)	Eric Meier, garde-forestier Jordane Dougoud, apprenti forestier-bûcheron Léo Le Gal, forestier-bûcheron Florian Ramel, forestier-bûcheron Thomas Zahn, forestier-bûcheron
Déchetterie	Fabien Jordan, auxiliaire déchetterie
Conciergerie	Fernanda Maria Aguia Dos Santos, concierge

d. Aperçu de la construction

Le nombre de dossiers de construction déposés et traités durant l'année 2022 se monte à 52. 55 permis ont été délivrés.

Les demandes d'autorisation principales sont :

- Pose de panneaux solaires photovoltaïques
- Remplacement de chauffage par pompe à chaleur
- Construction d'habitation et abri de jardin
- Construction de murs de soutènement
- Diverses demandes en procédure simplifiée

2. Activité du conseil communal

a. Séances du Conseil Communal

Le Conseil communal

Le Conseil communal est composé de 7 membres et se réunit à raison d'une fois par semaine en séance, le lundi soir à 19h00 (environ 44 séances ordinaires par an selon le calendrier).

Monsieur Boris Fringeli
Monsieur Cédric Privet
Monsieur Bruno Ferreira
Monsieur Nicolas Haymoz
Monsieur Hugo Rey
Madame Christine Sauterel
Madame Corine Sigrist



b. Commissions diverses

La commission de bâtisse

La Commission de bâtisse est composée de 10 personnes émanant du Conseil communal, de la population et des enseignants du cercle scolaire. La Commission de bâtisse se réunit selon l'avancement du projet de nouvelle école à Neirivue.

Monsieur Boris Fringeli
Madame Christine Sauterel
Monsieur Cédric Privet
Monsieur Hugo Rey
Madame Laura Barthe
Madame Valérie Bussard
Monsieur Quentin Chevigny
Monsieur Jean Despontin
Madame Nadia Fragnière
Monsieur Philippe Fragnière



La Commission Seniors

La Commission Seniors est présidée par la Conseillère communale en charge des affaires sociales et a été mise en place dans le cadre du concept communal en faveur des personnes âgées de la Commune de Haut-Intyamon, à la demande du Canton. La Commission se rencontre à raison de 4 séances annuelles et selon l'agenda des manifestations prévu en début d'année.

Madame Corine Sigrist
Madame Evelyne Balmat
Monsieur Jean-Noël Balmat
Madame Chloé Beaud
Madame Karine Beaud
Monsieur Guy Grangier
Madame Gilberte Portner
Monsieur Pierre Portner
Monsieur Cédric Privet
Madame Simone Pythoud



La Commission financière

La Commission financière se rencontre à raison de deux fois par an, avant les assemblées communales. Elle a pour objectif de valider les comptes soumis et les proposer à l'assemblée communale.

Monsieur Marc Beaud
Madame Valérie Both
Monsieur Lionel Burnand
Monsieur Claude Gétaz
Monsieur Robert Verschuur

c. Principaux objets communaux à l'étude ou en voie de réalisation

Principaux objets communaux terminés, à l'étude ou en voie de réalisation :

Route des Prés tronçons 1 et 2

Liaison réservoir Cernia-Trâla

Rénovation salle conseil communal

Début des travaux de la nouvelle école de Neirivue

Assainissement du stand de tir 300m, à Montbovon

3. Finances communales

a. Introduction

La commune de Haut-Intyamou a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1er janvier 2022. Ce passage aux normes MCH2 est une étape exigeante, mais cruciale pour la commune.

- Principe de « true and fair view » :
Les comptes annuels et leurs annexes doivent donner une image aussi fidèle que possible de la réalité de la situation financière et du patrimoine de la collectivité.

Ce principe de base induit des changements de pratique sur :

- > L'inventaire et la valorisation du patrimoine
- > La distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier
- > La notion d'amortissement
- > La constitution de réserves
- > etc....

- Nouveaux outils de gestion :
MCH2 introduit l'utilisation d'outils de gestion devant permettre un meilleur pilotage financier :

- > Nouveau plan comptable
- > Accent mis sur la classification par natures
- > Indicateurs financiers
- > Tableau flux de trésorerie
- > etc.

- Terminologie :
Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Résultats cumulés des années précédentes
Excédent de charges ou produits	Résultat annuel

- Réévaluation

La commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens que ce soit :

- Le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale selon les estimations effectuées par Gérance Giroud SA ;
- Le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

- Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application l'article 43 alinéa 3 sur la loi sur les finances communales (LFCo).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art 45 sur la loi sur les finances communales (LFCo)

- En résumé

De ce gros travail, il est ressorti que les amortissements des 10 dernières années n'ont pas été suffisants. Le solde des opérations de retraitement est donc négatif. Selon le manuel MCH2, ce solde est directement porté en diminution du capital propre à la fin du premier exercice.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes, lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votés par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, les montants non prévus au budget doivent attendre l'année suivante sauf pour le cas où la dépense est urgente ou n'aura pas de conséquence néfaste pour la commune.

b. Spécificités communales :

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets (couverture minimum exigée : 70%)

Ces trois services sont autofinancés.

c. Quotité d'impôt :

Pour l'année 2022, la quotité d'impôt reste inchangée soit 97.00 % en fonction de l'impôt cantonal de base.

d. Droit et application :

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo), celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.
- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

➤ En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- a) le bilan;
- b) le compte de résultats;
- c) le compte des investissements;
- d) le tableau des flux de trésorerie;
- e) l'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé 2.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison. Toutefois, selon décision du Service des Communes, lors de l'établissement des comptes 2022, seule la comparaison détaillée entre budgets et comptes 2022, établis selon MCH2 sera exigée.

➤ Présentation des comptes – principes

¹Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit ;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;

- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

² En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté : les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité : les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité : les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.

e. Règlement des finances :

Ce chapitre résume les règles principales concernant les comptes.

L'assemblée communale a adopté le 1^{er} décembre 2021 les réglementations suivantes :

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 6 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 50'000.00. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de CHF 50'000.00.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de CHF 50'000.00.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à CHF 5'000.00 peuvent ne pas être listés.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle jusqu'à un montant de CHF 80'000.- par acte dans les domaines suivants :

- a) L'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- b) Les cautionnements et autres garanties ;
- c) Les prêts et participations qui ne répondent pas aux conditions de sécurité et de rendement ;
- d) L'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

² Pour les actes entraînant des charges périodiques, le montant correspondant aux coûts estimés sur la durée de l'engagement, ou sur une durée de 10 ans si la durée de l'engagement n'est pas connue ou qu'elle est limitée.

³ Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

⁴ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée communale est réservée.

4. Quotité d'impôt et taxes communales

a. Quotité d'impôt

Les comptes 2022 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base, soit :

- | | |
|---|------|
| - impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques | 97% |
| - impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales | 97% |
| - Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale | 2.5‰ |

b. Taxes communales

➤ Taxes de l'approvisionnement en eau potable (règlement 2011)

Prix hors TVA 2,5%

Taxe de raccordement (taxe unique)	CHF	2000.00
Taxe de raccordement unité locative (taxe unique)	CHF	300.00 /unité
Abonnement (90m3 forfait)	CHF	324.00
Location de compteur :		
- Jusqu'à 1 pouce	CHF	25.00
- Par ¼ de pouce suppl.	CHF	5.00
Prix de l'eau consommée au m3*	CHF	3.60

*tarif dégressif dès plus de l'000 m3

➤ Taxes du traitement des eaux (règlement 2007) :

Prix hors TVA 7,7%

Taxe de raccordement eau usées (unique)	CHF	5.10/m2 X IUS
Taxe de raccordement eaux pluviales (unique)	CHF	2.05/m2
Taxe fixe par unité locative	CHF	2695.00
Taxe épuration eau consommée	CHF	1.30/m3
Taxe de base à la surface	CHF	0.25/m2

➤ Taxes déchets :

Taxe de base annuelle :

Ménage 1 personne	CHF	50.00
Ménage 2 personnes	CHF	85.00
Ménage 3 personnes	CHF	105.00
Ménage 4 personnes	CHF	125.00
Ménage 5 personnes et plus	CHF	140.00
Résidences secondaires	CHF	85.00
Commerces et restaurants	CHF	330.00
Buvettes & hôtellerie (RB&B)	CHF	160.00

➤ Taxes d'inhumations :

Taxe d'entrée cimetière pour personnes hors commune	CHF	800.00
Taxe d'entrée cimetière pour pers. hors commune avec famille	CHF	600.00
Taxe d'utilisation Columbarium (concession)	CHF	300.00

➤ Taxe d'exemption du Service du Feu

Taxe annuelle de 20 à 42 ans (dispense selon règlement)	CHF	200.00
---	-----	--------

➤ Taxe/Impôt sur les chiens

Par animal	CHF	100.00
------------	-----	--------

5. Rapport sur les comptes 2022

Le compte de résultats dégage un bénéfice de CHF 627'787.52 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 78'119.75.

Le budget prévoyait CHF 8'248'512.32 de charges.

Les comptes 2022 enregistrent des charges totales de CHF 8'468'604.81

L'augmentation est de CHF 220'092.49 (2.6%)

Le compte de résultats enregistre des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires.

Les comptes 2022 enregistrent un total de recettes de CHF 9'096'392.33. L'augmentation des produits est de CHF 925'999.76 (11.3%)

a. Clôture du compte de résultat

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
30-31-33-35-36-37	Charges d'exploitation	8'181'661.45	7'995'949.87
40-41-42-43-45-46	Revenus d'exploitation	8'619'613.04	7'754'350.57
	Résultat de l'activité d'exploitation	437'951.59	-241'599.30
34	Charges financières	235'511.76	240'494.20
44	Revenus financiers	424'667.79	386'042.00
	Résultat provenant de financement	189'156.03	145'547.80
	Résultat d'exploitation	627'107.62	-96'051.50
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	679.90	0.00
	Résultat extraordinaire	679.90	0.00
39	Imputations internes	51'431.60	12'068.25
49	Imputations internes	51'431.60	30'000.00
	Total imputations internes	0.00	17'931.75
Comptes de résultat		627'787.52	-78'119.75

Comptes des investissements

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
590	Recettes d'investissements	962'285.28	496'400.00
690	Dépenses d'investissements	3'074'763.81	13'486'800.00
	Résultat du compte des investissements	-2'112'478.53	-12'990'400.00

Comptes de financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	Comptes 2022
90	Clôture du compte de résultat	627'787.52
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	346'930.63
35 +	Attributions aux financements spéciaux	7'564.76
45 -	Prélèvements sur les financements spéciaux	93'659.99
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
145 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	52'720.00
366 +	Amortissement des subventions des investissements	0.00
299 +	Attributions aux capitaux propres	4'838'061.93
296 -	Revalorisation du patrimoine administratif	0.00
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00
690 /. 590	Résultat du compte des investissements	-2'112'478.53
Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert financement)		7'891'883.38

Un résultat de financement négatif représente un recours à l'emprunt

b. Compte de résultats selon les natures

CHARGES	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	1'361'671.30		1'333'149.65	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'202'104.29		3'102'485.85	
33 Amortissement du patrimoine administratif	346'930.63		347'552.43	
34 Charges financières	235'511.76		240'494.20	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	7'564.76		11'145.28	
36 Charges de transferts	3'263'390.47		3'201'616.66	
37 Subventions redistribuées	0.00		0.00	
38 Charges extraordinaires	0.00		0.00	
39 Imputations internes	51'431.60		12'068.25	
3 Total des charges	8'468'604.81		8'248'512.32	

REVENUS	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux		4'455'852.95		4'195'150.00
41 Patentes et concessions		223'947.20		215'150.00
42 Taxes et redevances		2'072'235.86		1'587'872.00
43 Revenus divers		5'711.35		0.00
44 Revenus financiers		424'667.79		386'042.00
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		93'659.99		172'327.13
46 Revenus de transferts		1'768'205.69		1'583'851.44
47 Subventions à redistribuer		0.00		0.00
48 Revenus extraordinaires		679.90		0.00
49 Imputations internes		51'431.60		30'000.00
4 Total des revenus		9'096'392.33		8'170'392.57

REVENUS	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultat		627'787.52		78'119.75
9 Comptes de clôture		627'787.52		78'119.75

c. Compte de résultats selon les fonctions

Compte de résultat	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'017'002.13	240'942.48	856'380.13	217'337.00
Excédent de produits / charges		776'059.65		639'043.13
1 Ordre et sécurité publics - défense	141'198.10	58'854.80	142'170.71	54'980.00
Excédent de produits / charges		82'343.30		87'190.71
2 Formation	2'065'926.95	217'632.41	1'895'073.85	51'098.00
Excédent de produits / charges		1'848'294.54		1'843'975.85
3 Culture - sports - Loisirs	166'456.50	10'346.25	126'487.45	3'500.00
Excédent de produits / charges		156'110.25		122'987.45
4 Santé	605'917.85	7'023.70	605'041.80	5'000.00
Excédent de produits / charges		598'894.15		600'041.80
5 Affaires sociales	787'951.65	5'494.00	776'201.10	12'000.00
Excédent de produits / charges		782'457.65		764'201.10
6 Trafic et télécommunication	751'492.08	23'841.88	765'615.04	17'567.63
Excédent de produits / charges		727'650.20		748'047.41
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'296'217.53	1'255'250.30	1'517'024.14	1'265'098.38
Excédent de produits / charges		40'967.23		251'925.76
8 Economie publique	1'401'561.65	1'349'670.20	1'250'596.30	963'607.56
Excédent de produits / charges		51'891.45		286'988.74
9 Finances et impôts	223'048.77	5'915'504.71	313'921.80	5'580'204.00
Excédent de produits / charges	5'692'455.94		5'266'282.20	
Totaux	8'456'773.21	9'084'560.73	8'248'512.32	8'170'392.57
Excédent de produits / charges	627'787.52			78'119.75

Commentaires :

Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

0 Administration générale

01 Législatif et exécutif

Augmentation des coûts liés au traitement du conseil communal, notamment due à l'augmentation du nombre de séances. Ce poste dépasse le budget de CHF 14'000.-.

02 Services généraux

Ce poste dépasse le budget. Cela s'explique par l'augmentation des frais postaux (7500.-), maintenance informatique (10'700.-), la mise en place d'un nouveau poste de travail (3700.-) ainsi que les mutations liées au personnel de l'administration (10000.-).

029 Immeubles patrimoine administratif

Bâtiment administratif, rue du Moléson 19, Albeuve

L'écart par rapport au budget porte essentiellement sur la rénovation de la salle du conseil communal ainsi que le solde du coût d'assainissement du chauffage à mazout par une chaudière à pellets.

Chauffage à distance:

Le surplus des coûts concerne l'augmentation du prix du mazout ainsi que l'augmentation des coûts pour les différents raccordements prévus au budget, pour un montant d'environ CHF 17'000.-.

1 Ordre et sécurité public – défense

Ce poste est conforme au budget

2 Formation

Ce poste est conforme au budget

3 Culture –sports- loisirs

322 Musique, théâtre

nouvelle ventilation, soit un excédent de CHF 16'000.- (au budget imputé à la fonction 214)

34 Sports et loisirs

342 Loisirs

L'entretien des espaces verts évolue, la répartition des charges du personnel est donc plus élevée. Les charges intercommunales pour le terrain de foot du FC Haute-Gruyère sont supérieures au budget. Ce poste comprend également l'achat du terrain pour la future place de jeux de Lessoc.

4 Santé

Ce poste est conforme au budget

5 Affaires sociales

La principale augmentation concerne les subventions aux structures d'accueil pour un montant de CHF 14'600.-.

6 Trafic et télécommunication

Cette fonction est inférieure au budget

61 Routes communales

Ce poste est inférieur au budget malgré l'augmentation du carburant (double du budget prévu) et l'achat de machines et outils supplémentaires pour CHF 26'000.-. L'inventaire du réseau routier pour un montant de CHF 20'000.- n'a pas été effectué comme prévu au budget.

62 Trafic régional et d'agglomération

Les dépenses cantonales sont inférieures au montant inscrit au budget.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce poste est inférieur au budget car des travaux n'ont pas été réalisés :

- Conduite Grand'Planches ; les travaux au départ de la conduite ont été effectués en lien avec le démarrage des travaux de la future école. La suite est reportée en 2024.
- Conduite le Pallon, report en 2023
- Endiguement le Torrent, autorisation en cours.

Le chapitre « approvisionnement en eau » s'équilibre par une attribution au financement spécial du maintien.

Le chapitre « traitement des eaux usées » s'équilibre par une prélèvement au financement spécial du maintien traitement des eaux usées.

Le chapitre « Gestion des déchets » est couvert à 80 %.

8 Economie publique

Inférieur au montant budgetisé.

81 Agriculture

Ce poste est inférieur au budget malgré l'augmentation des coûts liée à l'entretien des chemins ainsi qu'à notre participation au syndicat d'amélioration foncière. Des subventions pour les intempéries de 2021 ont été perçues pour un montant de CHF 97'000.-

84 Tourisme

Subvention reçue de la Mobilière Assurance pour la rénovation de l'accès au pont du Pontet pour un montant de CHF 25'000.-

9. Finances et impôts

Impôt sur la fortune	+ 64'000.-
Impôt sur les gains immobiliers	+ 70'000.-
Impôt sur les mutations	+ 24'000.-

d. Compte des investissements

Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières.

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	3'074'763.81		13'486'800.00	
51	Investissements pour le compte de tiers	0.00		0.00	
52	Immobilisations incorporelles	0.00		0.00	
54	Prêts	0.00		0.00	
55	Participations et capital social	0.00		0.00	
56	Propres subventions d'investissements	0.00		0.00	
57	Subventions des investissements à redistribuer	0.00		0.00	
58	Investissements extraordinaires	0.00		0.00	
5 Total dépenses		3'074'763.81		13'486'800.00	

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles		114'145.63		0.00
61	Remboursement de tiers		0.00		0.00
62	Transferts d'immobilisations incorporelles		0.00		0.00
63	Subventions d'investissements acquises		848'139.65		496'400.00
64	Remboursement de prêts		0.00		0.00
65	Report de participations		0.00		0.00
66	Remboursement de propres subventions		0.00		0.00
67	Subventions d'investissements à redistribuer		0.00		0.00
68	Recettes d'investissements extraordinaire		0.00		0.00
6	Recettes		962'285.28		496'400.00

REVENUS		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes				
690	Report au bilan des dépenses		2'112'478.53		12'990'400.00

e. Bilan

Compte	Désignation	Bilan au 1.1.2022	Bilan au 31.12.2022
1	ACTIF	12'102'937.16	26'912'391.13
10	Patrimoine financier	4'703'854.77	10'028'815.24
100	Disponible et placements à court terme	632'349.57	866'899.61
101	Créances	1'253'094.10	-1'672'481.09
102	Placements financiers	616'938.90	619'467.76
104	Actifs de régularisation	35'312.90	4'054'728.96
107	Placements financiers	60'000.00	60'000.00
108	immobilisation corporelle du PF	2'106'159.30	6'100'200.00
14	Patrimoine administratif	7'399'082.39	16'883'575.89
140	Immobilisation corporelles PA	7'399'082.39	16'830'855.89
145	Participation		52'720.00
2	PASSIF	-12'102'937.16	-26'912'391.13
20	Capitaux de tiers	-7'583'162.58	-15'691'552.51
200	Engagements courants	97'918.97	-1'275'130.89
201	Engagements financiers à court terme	299'622.62	-9'578.70
204	Passifs de régulation RG	-187'408.57	-120'981.45
205	Provision à court terme	-1'080'046.11	
206	Engagements financiers à long terme	-5'822'953.94	-13'395'565.92
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds de	-890'295.55	-890'295.55
29	Capital propre	-4'519'774.58	-11'220'838.62
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-926'550.95	-2'789'553.07
295	Réserves liées au retraitement (introduction MCH2)		
296	Réserves liées au retraitement du PF		
299	Excédent + ou Découvert - du bilan	-3'593'223.63	-8'431'285.55

f. Tableau des flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultat	627'787.52
33	Amortissement du patrimoine administratif	346'930.63
35	Attribution aux fonds et financement spéciaux	7'564.76
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-93'659.99
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
466	Amortissements des subventions des investissements	-138'129.65
389	Attributions aux capitaux propres	0.00
4490	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00
	Dissolution réserve mesures compensation CPP	-175'027.01
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		575'466.26
ACTIVITES D'OPERATION		
101	Variation des débiteurs	3'505'540.93
102	Variation des placements financiers	-2'528.86
104	Variation des actifs de régularisation	-4'019'416.06
107	Variations des placements financiers	0.00
200	Variation des engagements courants	822'667.92
201	Engagement financiers à court terme	-1'556.45
204	Passif de régularisation	-66'427.12
205	Variation des provisions à court terme	0.00
208	Variation des provision engagement prévoyance	0.00
209	Engagement envers les financements spéciaux	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		238'280.36
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
5900	Recettes d'investissement	962'285.28
6900	Dépenses d'investissement	-3'074'763.81
	Vente terrain PF	100'000.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2'012'478.53
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
2063	Variation des emprunts	-305'676.00
2064	Variation des emprunts reconnaissance dette	1'557'783.98
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1'252'107.98
VARIATION DES LIQUIDITES		53'376.07
FLUX DE TRESORERIE selon Bilan		
100	Solde au 1er janvier	1'493'489.28
100	solde au 31 décembre	1'546'865.35
FLUX DE TRESORERIE selon Bilan		53'376.07
Variation trésorerie selon bilan		53'376.07

8. Annexes aux comptes annuels

Annexe A – état du capital propre (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

Capitaux propres au 1er janvier			Changements année courante						Capitaux propres au 31 décembre		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			11'220'838.62		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	926'550.95	Attributions aux FS, capitaux propres			Prélèvements sur les FS, capitaux propres			2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2'789'553.07
29001.00	Financement spécial eau - maintien de la valeur	0.00	35	Equilibre et maintien du compte approvisionnement en eau potable + réserve de réévaluation	2'824'067.11				29001.00	Financement spécial eau	2'824'067.11
29001.02	Financement spécial eau - équilibre du compte	606'366.00				29001.02	Financement spécial maintien de la valeur selon directive 13	404'244.00	29001.02	Financement spécial eau - équilibre du compte	202'122.00
29002.00	Financement spécial eaux usées - maintien de la valeur	0.00	29002.02	Equilibre et maintien du compte eaux usées	426'913.30	29502.00	Transfert financement spécial selon directive 13	556'820.99	29002.00	Financement spécial eaux usées	-129'907.69
29002.01	Réserve épuration NE	155'421.95				29002.02	Transfert bilan MCH2	155'421.95			0.00
29002.02	Financement spécial eaux usées - équilibre du compte	89'763.00	29002.02-03	Transfert bilan MCH2	230'421.95	29002.00	Equilibre et maintien du compte eaux usées	426'913.30	29002.02	Financement spécial eaux usées - équilibre du compte	-106'728.35
29002.03	Réserve collecteur E.U. AL	75'000.00				29002.02	Transfert bilan MCH2	75'000.00			0.00

Capitaux propres au 1er janvier			Changements année courante						Capitaux propres au 31 décembre		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserves liées au retraitement PA	0.00	Attributions liée à la réserve de retraitement			Prélèvements liée à la réserve de retraitement			2950	Réserves liées au retraitement PA	0.00
29500.00	Réserve retraitement PA	0.00		Réévaluation bilan - Dissolution réserve retraitement PA	5'463'527.70		Réévaluation subvention - amortissements cumulés	5'463'527.70	29500.00	Réserve retraitement PA	0.00
29501.00	Réserve retraitement approvisionnement eau	0.00		Réévaluation bilan eau	8'493'526.85		Transfert financement spécial selon directive 13 - réévaluation subventions - amortissements cumulés	8'493'526.85	29501.00	Réserve retraitement approvisionnement eau	0.00
29502.00	Réserve retraitement traitement eaux usées	0.00		Transfert financement spécial selon directive 13 - réévaluation eaux usées	6'15'821.55		Réévaluation subventions - amortissements cumulés	6'15'821.55	29502.00	Réserve retraitement traitement eaux usées	0.00

Capitaux propres au 1er janvier			Changements année courante						Capitaux propres au 31 décembre		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2960	Réserves liées au retraitement du PF	0.00	Attributions liée à la réserve de retraitement			Prélèvements liée à la réserve de retraitement			2960	Réserves liées au retraitement du PF	0.00
29600.00	Réserve retraitement PF	0.00		Réévaluation bilan PF	4'363'496.75	29990.00	Dissolution réserve retraitement PF	4'363'496.75	29600.00	Réserve retraitement PF	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	0.00	Excédent de produit			Déficit			299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	8'431'285.55
29900.00	Résultat / Fortune annuel	414'760.33		Résultat exercice 22	627'787.52	29990.00	Transfert bilan MCH2	414'760.33			627'787.52
29901.01	Fortune nette	3'178'463.30					Transfert bilan MCH2	3'178'463.30			0.00
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	0.00		Transfert bilan - Dissolution réserve PF	8'740'317.48	29500.00	Dissolution réserve retraitement PA	936'819.45	29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	7'803'498.03

205 Provision à court terme								
Compte de provision	Libellés	Valeur au 01.01	Modification				Valeur au 31.12	Commentaires sur la modification ou/et le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution	Transfert		
20590.01	Provision pertes s/débiteurs	100'000.00				100'000.00	0.00	Retraitement MCH2 Ducroire 10120.99
20590.02	Réserves forêts LE	159'000.00			159'000.00		0.00	Dissolution réserves par le résultat cumulé
20590.03	Réserves forêts (Lothar) NE	25'000.00			25'000.00		0.00	
20590.04	Autres réserves (Hongrin-Léman NE	21'458.10			21'458.10		0.00	
20590.05	Réserve pour place jeux & sports NE	60'000.00			60'000.00		0.00	
20590.07	Réserve rénovation La Villa	90'561.00			90'561.00		0.00	
20590.08	Réserve assainissement salle communale AL	139'000.00			139'000.00		0.00	
20590.09	Réserve entretien bâtiment communaux (sans écoles)	210'000.00			210'000.00		0.00	
20590.10	Réserve entretien routes communales	100'000.00			100'000.00		0.00	
20590.11	Provision mesurs compensation CPP	175'027.01				175'027.01	0.00	Retraitement MCH2 Compte 20860.00

208 Provision à long terme								
Compte de provision	Libellés	Valeur au 01.01	Modification				Valeur au 31.12	Commentaires sur la modification ou/et le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution	Transfert		
20860.00	Provision à long terme engagement de prévoyance	0.00	175'027.01		175'027.01		0.00	

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction	Taux d'amortissement	Durée d'utilisation/ d'amortissement totale	Valeur au bilan au		Amortissements cumulés mise en place MCH2	Virement Investissement / transfert PF		Amortissement annuel planifié	Total compte amortissement cumulés	Valeur résiduelle au
						31.12.2021	02.01.2022		31.12.2022	31.12.2022			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF			18'367'513.20				4'150'344.85	16'948'163.74			346'930.63		16'830'855.89
1400	Terrains (bâti et non bâti)		0.00								-		-
1401	Routes et voies de communication		4'111'185.55			2'963'903.80	1'244'806.75	2'866'378.80	380'015.25	0.00	104'279.65	1'349'086.40	3'115'976.25
1402	Aménagement des cours d'eau		699'005.50				383'693.20	699'005.50			34'950.28	418'643.48	280'362.02
1403	Autres ouvrages de génie civil		10'357'124.12				1'667'387.70	10'357'124.11	230'351.95	0.00	134'720.83	1'802'108.53	9'276'260.54
1404	Bâtiments		2'751'215.59				743'207.05	2'751'215.59			45'535.89	788'742.94	3'706'614.40
1405	Forêts		174'542.70				0.00				-		174'542.70
1406	Biens meubles		274'439.74				111'250.15	274'439.74			27'443.98	138'694.13	277'099.98
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF			52'720.00								-		52'720.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations		52'720.00								-		52'720.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER			1'858'123.25					6'100'200.00					6'100'200.00
1080	Terrains non bâtis		45'171.95					410'200.00			276'259.30		410'200.00
1084	Bâtiments		1'812'951.30					5'690'000.00			276'259.30		5'690'000.00
1086	Biens meubles PF		-					0.00			276'259.30		0.00
Subvention d'investissement			-					598'482.70					6'320'504.00
2086	Subvention d'investissement		-					598'482.70			138'129.65		6'320'504.00

Annexe E – Engagement hors bilan (art. 18 al. 1 let. g LFCO)

	2021	2022
Cycle d'orientation de de la Gruyère	fr. 1'757'344	fr. 1'732'236
Association pour le home de l'Intyamon, Villars-s-Mont	fr. 432'732	fr. 448'906
Association pour l'épuration des eaux usées de AICG	fr. 320'070	fr. 285'619
Autres Association régionale la Gruyère ARG	fr. -65'068	fr. -79'249
Total	fr. 2'445'078	fr. 2'387'511

Annexe F – Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers		20	15'691'552.51
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		2'387'511.00
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	6'320'504.00
Patrimoine financier	-	10	10'028'815.24
= Dette nette			1'729'744.27
Revenus fiscaux		40	4'455'852.95
TAUX D'ENDETTEMENT NET			38.82%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Le taux inférieur à 100 % est considéré comme bon.

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (succession, impôt sur les gains immobiliers, etc) peuvent influencer la valeur de l'indicateur.

Annexe F – Indicateurs financiers

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			627'787.52
Amortissement du PA	+	33	346'930.63
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	7'564.76
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	93'659.99
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	138'129.65
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	
Prélèvements sur le capital propre	-	489	
Réévaluations PA	-	4490	
= Autofinancement			750'493.27
Immobilisations corporelles		50	3'074'763.81
Investissements pour le compte de tiers	+	51	
Immobilisations incorporelles	+	52	
Prêts	+	54	
Participations et capital social	+	55	
Propres subventions d'investissements	+	56	
Investissements extraordinaires	+	58	
= Investissements bruts			3'074'763.81
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	114'145.63
Remboursements	+	61	
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	
Subventions d'investissements acquises	+	63	848'139.65
Remboursement de prêts	+	64	
Transfert de participations	+	65	
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	
= Recettes d'investissement			962'285.28
Investissements bruts			3'074'763.81
Recettes d'investissement	-		962'285.28
= Investissements nets			2'112'478.53
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			35.53%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 - 100%

Récession : 50 – 80%

Annexe F – Indicateurs financiers

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt		340	54'349.56
Revenus des intérêts	-	440	24'732.96
= Charges d'intérêts net			29'616.60

Revenus fiscaux		40	4'455'852.95
Patentes et concessions	+	41	223'947.20
Taxes	+	42	2'072'235.86
Revenus divers	+	43	5'711.35
Revenus financiers	+	44	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	93'659.99
Revenus de transfert	+	46	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+	48	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			9'044'960.73

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

0.33%

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Avec un taux de 0.33%, nous sommes bon au niveau des charges d'intérêt par rapport à nos revenus.

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	1'275'130.89
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		
Engagements financiers à court terme	+	201	9'578.70
Instrument financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	13'395'565.92
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	6'320'504.00
= Dette brute			8'359'771.51

Revenus fiscaux		40	4'455'852.95
Patentes et concessions	+	41	223'947.20
Taxes	+	42	2'072'235.86
Revenus divers	+	43	5'711.35
Revenus financiers	+	44	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	93'659.99
Revenus de transfert	+	46	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+	48	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			9'044'960.73

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

(Dette brute / revenus courants)

92%

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. Entre 50% et 100%, le taux est considéré comme bon.

Annexe F – Indicateurs financiers

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	3'074'763.81
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			3'074'763.81
Charges de personnel		30	1'361'671.30
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	3'202'104.29
Réévaluations sur créances	-	3180	
Charges financières	+	34	235'511.76
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	2'587.30
Charges de transfert	+	36	3'263'390.47
Réévaluations, emprunts PA	-	364	
Réévaluations, participations PA	-	365	
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	
Charges de personnel extraordinaires	+	380	
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	
Charges de transfert extraordinaires	+	386	
= Dépenses courantes			8'060'090.52
Dépenses courantes			8'060'090.52
Investissements bruts	+		3'074'763.81
Dépenses totales			11'134'854.33
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			28%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Un taux entre 20% et 30% représente un effort d'investissement élevé.

Annexe F – Indicateurs financiers

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts		340	54'349.56
Revenus des intérêts	-	440	24'732.96
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	346'930.63
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	
Amortissements subventions d'investissements	+	366	
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	138'129.65
= Service de la dette			238'417.58

Revenus fiscaux		40	4'455'852.95
Patentes et concessions	+	41	223'947.20
Taxes	+	42	2'072'235.86
Revenus divers	+	43	5'711.35
Revenus financiers	+	44	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	93'659.99
Revenus de transfert	+	46	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+	48	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			9'044'960.73

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

3%

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux inférieur à 5% est considéré comme une charge faible.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	15'691'552.51
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		2'387'511.00
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	6'320'504.00
Patrimoine financier	-	10	10'028'815.24
= Dette nette			1'729'744.27

Population résidente permanente

1'568.00

DETTE NETTE PAR HABITANT

(Dette nette / Population résidente permanente)

1103.15

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Toutefois, une valeur entre 1'001 et 2'500 CHF par habitant reflète un endettement moyen.

Annexe F – Indicateurs financiers

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			627'787.52
Amortissement du PA	+	33	346'930.63
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	7'564.76
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	93'659.99
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	138'129.65
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	-
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			750'493.27
Revenus fiscaux		40	4'455'852.95
Patentes et concessions	+	41	223'947.20
Taxes	+	42	2'072'235.86
Revenus divers	+	43	5'711.35
Revenus financiers	+	44	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	93'659.99
Revenus de transfert	+	46	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+	48	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			9'044'960.73
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			8.30%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

6. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22.03.2018 (LFCo)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14.10.2019 (OFCo)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Services_techniques/07012012-evacuation-epuration-des-eaux.pdf

Règlement communal relatif à la gestion des déchets

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Services_techniques/Reglement_gestion_des_dechets_modifie_le_01.12.2015.pdf

Règlement communal du cimetière

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Services_techniques/Reglement_des_cimetieres.pdf

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Economie/07012012-heures-ouverture-commerces.pdf